



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réception Préfecture

094-219400686-2024+- ARR 24P	05 03 ETC013
Date transmission :	3 SEP. 2024
Date réception :	3 SEP. 2024

Secrétariat Général

**Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'empêchement du Maire et des Maires-Adjoints de célébrer le mariage de Monsieur Romain Simon Abraham Claude BELLAÏCHE et Madame Estelle, Arielle BOCCARA.

## ARRETE

**ARTICLE I :** Monsieur Sylvain, Claude BERRIOS Conseiller Municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, pour célébrer le mariage de Monsieur Romain Simon Abraham Claude BELLAÏCHE et Madame Estelle, Arielle BOCCARA prévu le mercredi 18 septembre 2024.

**ARTICLE FINAL :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

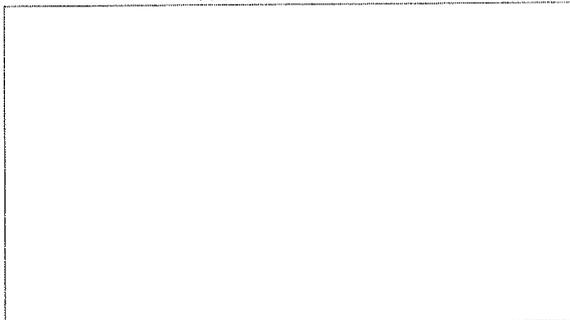
Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur Sylvain, Claude BERRIOS, Conseiller Municipal
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire

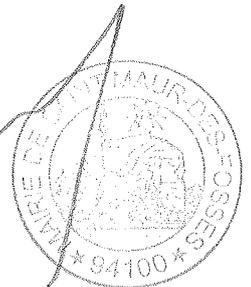


Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

Le **3 SEP. 2024**

Le Maire,

**Pierre-Michel DELECROIX**



Date de publication ..... **3 SEP. 2024**

Service : DGS

Domaine : Délégation de fonction

Nomenclature : 5.4

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Page 1

Toute correspondance doit être adressée à

**Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX**